Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260415-D202653-DE

VILLE DE PENMARC'H FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# EXTRAIT

# DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# DU CONSEIL MUNICIPAL

# SEANCE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

| N° Acte : **2026-Délib-53-CM 15/04/2026** | Classification **: 5.3 Désignation de représentants** |
|---|---|

N^bre de Conseillers en exercice : 29

N^bre de Conseillers présents ou représentés : 29

***Objet : Désignation du correspondant communal « Défense »***

L'An deux mil vingt-six le quinze du mois d'avril à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Monsieur David LE BERRE, Maire.

**Etaient absents :** Mme Laura THÉRET (procuration à Mme Audrey DI MARINO) et M. Kévin CRENN (procuration à Mme Nadine PLANTEC).

**Secrétaire :** M. Quentin BERNARD.

La circulaire du Secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants en date du 26 octobre 2001 a créé la fonction de correspondant communal « Défense » dans le but de développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Le correspondant communal « Défense » est un élu désigné au sein du Conseil municipal chargé de faire le lien entre la commune, les autorités militaires et les services de l'État en matière de défense et de sécurité. Il participe à la diffusion de l'information auprès des administrés sur les questions liées à la défense nationale, notamment en matière de devoir de mémoire, de parcours citoyen ou encore de sensibilisation à l'engagement. Il contribue également à entretenir les relations avec les acteurs locaux du monde combattant et peut être associé à l'organisation des commémorations officielles.

Il appartient au Conseil municipal de désigner ce correspondant communal.

En application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Est candidat :

**Liste**

**Penmarc'h au cœur** Fabien LE CORRE

Les résultats du vote sont :

- 25 voix pour Fabien LE CORRE
- 4 abstentions

La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260415-D202653-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à la majorité avec 4 abstentions** (M. Pierrick COTTO, Mme Valérie LE FAOU VILLARBU, Mme Yolande VARVOUX et M. Stéphane LE GALL),

**DÉCIDE :**

**DE DÉSIGNER** M. Fabien LE CORRE comme correspondant communal « Défense ».

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
David LE BERRE